

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2023

PRESENTS : MMES DEVEAUD Sandrine, VIDAL DA GAMA Marina,

MM SIMON Philippe, BERGEAL Jean Pierre, COUDERT Loïc, MARCOU Christian,

EXCUSE : M POUGET Jean Marc (procuration donnée)

ABSENTS : MM PERRIER Antoine, PIESSET Jean Marc.

Secrétaire de séance : MARCOU Christian.

Ouverture de séance par Madame Martine DUMONT, Maire, à 19 H 10.

Lecture du PV de la réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2023.

DIVERS :

- Explications sur les grands principes budgétaires et comptables des collectivités territoriales,
- Analyse et information sur les divers postes budgétaires 2022.
- Arbitrage sur le choix des dépenses d'investissement 2023 en vue de la préparation du budget.
- Réflexions à propos de la fiscalité locale.
- Débat sur l'attribution des subventions aux diverses associations .

TRAVAUX DE VOIRIE 2023.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par l'Agence « Corrèze Ingénierie », concernant les travaux à prévoir sur les voiries communales en 2023.

Désignation	Montant (€HT) des travaux
TF-Opé. 1a : VC route du Mégial (1)	7 810,00 €
TF-Opé. 1b : VC route de Vernéjoux	15 952,50 €
TF-Opé. 2 : VC route du Mégial (2)	14 680,00 €
TF-Opé. 7 : VC route de Janien	4 184,60 €
Total TF	42 627,10 €
Dépenses diverses, maîtrise d'œuvre, études, aléas de chantier :	2 697,56 €

Montant total HT de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée

à l'opération : **45 324,66 €**

Le coût estimé de ces travaux s'élève à 42 627,10 € hors taxes, soit 51 152,52 € TTC.

Le coût estimé de la maîtrise d'œuvre associée est de 2 697,56 € hors taxes, soit 3 237,07 € TTC

Le montant total estimé de l'opération est donc de 45 324,66 € HT hors taxes soit 54 389,59 € TTC.

Le plan de financement serait celui-ci :

DETR-VOIRIE – TAUX MINORE	35%	15 863,63 € HT
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE		
3 TRANCHES 2022-2023-2024 : 6 000€ x 3	40%	18 000,00 € HT
FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	25%	11 641,03 € HT
MONTANT TOTAL DE LA DEPENSE	100%	45 324,66 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le programme de voirie 2023, tel que défini ci-dessus,
- Valide le plan de financement,
- Autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023,
- Fixe le mode de dévolution des travaux suivant une procédure adaptée sans publicité sur simple consultation d'entreprises sélectionnées de manière pertinente,
- Sollicite l'assistance de l'Agence « Corrèze Ingénierie » pour la maîtrise d'œuvre,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer les démarches et signer les documents se rattachant à l'exécution de ces opérations

MODIFICATIONS DES LIMITES DE L'AGGLOMERATION DE ST-PARDOUX-L'ORTIGIER

Madame le Maire expose, que depuis plusieurs mois, un nombre croissant de véhicules est stationné sur le trottoir situé devant l'Entreprise PARSEJOUX au 335, Route de Tulle (route départementale 156 E 2) masquant le panneau d'entrée dans le bourg.

Elle propose le déplacement des panneaux de signalisation « agglomération » entrée et sortie, de 65 mètres, ceci sur les conseils de Monsieur DESHORS de la Direction Départementale des Routes du CD19, appui au Pilotage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve cette décision et autorise le déplacement des panneaux tel qu'indiqué ci-dessus.

APPROBATION DU CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE 2023-2025

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que, à la suite des propositions discutées lors d'une précédente séance, une sollicitation de subvention a été déposée au Conseil Départemental de la Corrèze concernant des opérations à réaliser en années 2023, 2024 et 2025. L'ensemble de celles-ci, tel que présenté ci-dessous a reçu l'approbation des élus du Département.

Maitre d'ouvrage	Libellé projet	Montant HT du projet	Aide CD	Aide CD (%)	Catégories d'aide	Catégories d'aide libellé	Année	Priorité
ST PARDOUX L'ORTIGIER	Etude de faisabilité concernant la sécurisation du chemin de Vernéjoux	35000€	6750€	45%	3.2	AB espaces publics. Etude préalable	2023	1
ST PARDOUX L'ORTIGIER	Réhabilitation des locaux scolaires	10000€	2500€	25%	1.1	Autres équipements communaux incendie accessibilité – travaux	2023	2
ST PARDOUX L'ORTIGIER	Réfection du chemin de Vernéjoux	30000€	7500€	25%	3.1	AB espaces publics aménagements	2024	1
ST PARDOUX L'ORTIGIER	3 ^{ème} tranche d'aménagement des espaces publics	100000€	25000€	25%	3.1	AB espaces publics aménagements	2025	1
ST PARDOUX L'ORTIGIER	Création d'un parking dans le centre bourg	50000€	12500€	25%	3.1	AB espaces publics aménagements	2025	2

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider le Contrat de Solidarité Communale 2023-2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuvé le CSC 2023-2025

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE.

Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE 19 pour 2023 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Fédération Départementale des Syndicats d'Electrification et d'Energie de la Corrèze a communiqué au service de l'Etat le montant des contributions fiscalisées qu'il envisage de mettre en recouvrement en 2023, montant s'élevant à 4883,19€ pour la commune de ST-PARDOUX-L'ORTIGIER.

Elle indique que le recouvrement peut s'effectuer par les services fiscaux auprès des administrés ou par inscription sur le budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTÉ la mise en recouvrement de la participation de la commune de ST-PARDOUX-L'ORTIGIER au dépenses de fonctionnement de la Fédération Départementale des Syndicats d'Electrification et

d'Energie de le Corrèze par les services fiscaux (participation fiscalisée) auprès des administrés pour un montant de 4883,19€ pour l'année 2023.

TRAVAUX DE VOIRIE 2023-DEMANDE DE 3 « TRANCHES DE VOIRIE » AU CD19

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par l'Agence « Corrèze Ingénierie », concernant les travaux à prévoir sur les voiries communales en 2023.

Détails des travaux :

Désignation	Montant (€HT) des travaux
TF-Opé. 1a : VC route du Mégial (1)	7 810,00 €
TF-Opé. 1b : VC route de Vernéjoux	15 952,50 €
TF-Opé. 2 : VC route du Mégial (2)	14 680,00 €
TF-Opé. 7 : VC route de Janien	4 184,60 €
Total TF	42 627,10 €
Dépenses diverses, maîtrise d'œuvre, études, aléas de chantier :	2 697,56 €

Montant total HT de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée

à l'opération : 45 324,66 €

Le coût estimé de ces travaux s'élève à 42 627,10 € hors taxes, soit 51 152,52 € TTC.

Le coût estimé de la maîtrise d'œuvre associée est de 2 697,56 € hors taxes, soit 3 237,07 € TTC

Le montant total estimé de l'opération est donc de 45 324,66 € HT hors taxes soit 54 389,59 € TTC.

Le plan de financement serait celui-ci :

DETR-VOIRIE – TAUX MINORE	35%	15 863,63 € HT
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE		
3 TRANCHES 2022-2023-2024 : 6 000€ x 3	40%	18 000,00 € HT
FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	25%	11 641,03 € HT
MONTANT TOTAL DE LA DEPENSE	100%	45 324,66 € HT

Dépenses de gestion des services							
56		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
57		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
58		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses Réelles et mixtes		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042		74,00	74,00	0,00	74,00	100,00	0,00
043		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		74,00	74,00	0,00	74,00	100,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		74,00	74,00	0,00	74,00	100,00	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		2 619,40					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		2 693,40	74,00	0,00	74,00	2,75	0,00

EXECUTION BUDGETAIRE : recettes de fonctionnement – vu d'ensemble

Chapitre	Intitulé	Prévisions	Réalisations Titres émis	Rattache ments	Total Réalisations	Taux de Réalisation	Restes à Réaliser Au 31/12
013		0,00					
016		0,00					
017		0,00					
70		0,00					
73		0,00					
731		0,00					
74		2 693,40	2 693,40	0,00	2 693,40	100,00	0,00
75		0,00					
Total des recettes De gestion des services		2 693,40	2 693,40	0,00	2 693,40	100,00	0,00
76		0,00					
77		0,00					
78		0,00					
Total des recettes réelles et mixtes		2 693,40	2 693,40	0,00	2 693,40	100,00	0,00
042		0,00					
043		0,00					
Total des recettes d'ordre		0,00					

Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	2 693,40	2 693,40	0,00	2 693,40	100,00	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N - 1	0,00					
Total des recettes de la section de fonctionnement	2 693,40	2 693,40	0,00	2 693,40	100,00	0,00

Après présentation des tableaux ci-dessus, Madame le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents dans la salle :

- **Adopte le Compte Financier Unique 2022 du Budget Annexe du Lotissement Dubois.**

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 (CFU) DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire rappelle que l'article 242 de la Loi de Finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la Loi de Finances 2021 permet aux collectivités d'expérimenter un Compte Financier Unique (CFU), pour une durée maximale de trois exercices budgétaires.

L'expérimentation a débuté à partir des comptes de l'exercice 2021 et se poursuivra jusqu'aux comptes de l'exercice 2023.

Pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substituera au Compte Administratif et au Compte de Gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le CFU est un document commun à l'Ordonnateur et au Comptable.

Pour mémoire, l'expérimentation du CFU par notre commune a été adoptée par délibération n° 55-2021 du 18 décembre 2021 à compter de l'exercice 2022.

Madame le Maire présente les comptes du Budget Principal 2022 tels que ci-dessous et propose au Conseil Municipal de les adopter :

MONTANTS EN EUROS :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		259 873,38		90 033,29		349 906,67
Opérations de l'exercice	321 918,26	400 155,23	211 954,79	124 871,56	533 873,05	525 026,79
TOTAL	321 918,26	660 028,61	211 954,79	214 904,85	533 873,05	874 933,46

Résultats de clôture	0,00	338 110,35	0,00	2 950,06	0,00	341 060,41
Restes à réaliser*			204 000,00	150 000,00	204 000,00	150 000,00
TOTAUX CUMULES	321 918,26	660 028,61	415 954,79	364 904,85	737 873,05	1 024 933,46
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	338 110,35	0,00	-51 049,94	0,00	287 060,41

*Les restes à réaliser correspondent à des travaux prévus en année 2022 (Tour du lac et Cheminement PMR) pour lesquels ont été accordées des subventions (arrêtés reçus), ceux-ci seront réalisés sur l'exercice 2023 ; il conviendra de prévoir un virement à la section investissement de 51 049,94€ lors de l'affectation des résultats.

Après présentation des tableaux ci-dessus, Madame le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents dans la salle :

- **Adopte le Compte Financier Unique 2022 du Budget Principal .**

La séance est levée à 23 H 45.

Christiane NARCON
Secrétaire




Marie DUMONT Maire